

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
<p>Les adolescents ayant une déficience intellectuelle sont vulnérables aux abus et aux agressions sexuelles parce qu'ils sont peu informés à ce sujet.</p>	<p>En 2017-2018, la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité (DAVMA) du MJQ a octroyé une subvention de 93 277 \$ au projet <i>FOCUS</i> de L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme (UIMA).</p> <p>Ce projet vise expressément les personnes ayant une déficience intellectuelle. Il vise à créer des ateliers pour augmenter leurs connaissances au sujet de la sexualité et des relations amoureuses, des relations saines et égalitaires et de la prévention des abus et des violences sexuelles.</p> <p>Les ateliers seront offerts à 300 jeunes de 12 ans et plus qui ont une déficience intellectuelle légère ou modérée. Ils seront tenus dans les organismes communautaires, les centres de réadaptation, les écoles secondaires et les écoles spécialisées des différents arrondissements de l'île de Montréal.</p>	<p>Augmenter les connaissances des adolescents qui ont des déficiences intellectuelles et qui sont vulnérables aux abus et aux agressions sexuelles.</p>	<p>31 mars 2019</p>	<p>Nombre de personnes rencontrées.</p> <p>Nombre de rencontres.</p> <p>Évaluation des ateliers par les participants.</p> <p>Nombre de milieux où les ateliers seront donnés.</p>	<p><input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p> <p>Financement octroyé à l'UIMA.</p> <p>Contenu des ateliers en développement, comme il est prévu dans l'entente avec l'UIMA.</p>	<p>Finalisation des ateliers.</p> <p>Offre d'ateliers aux personnes ayant une déficience intellectuelle.</p>

1.2. Actions liées à l'accessibilité des programmes et des services

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
Le personnel est peu sensibilisé aux obstacles que rencontrent les personnes handicapées.	À l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées (SQPH), sensibiliser et informer le personnel du MJQ, notamment au moyen de l'intranet ministériel, sur les obstacles que rencontrent les personnes handicapées.	Des capsules d'information sont publiées dans la section <i>Actualités</i> de l'intranet ministériel.	Juin 2017 Juin 2018	Présence de capsules d'information dans l'intranet ministériel.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Publication de quatre capsules sur l'intranet du MJQ, dont trois capsules lors de la SQPH.	Poursuite des pratiques actuelles (en continu).
Les personnes handicapées n'étaient pas systématiquement consultées pour l'élaboration du plan d'action du Ministère favorisant leur intégration.	Consulter les personnes handicapées pour la réalisation du plan d'action favorisant leur intégration.	Intégrer des personnes handicapées ou des personnes qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et de son bilan.	31 mars 2019	Présence de personnes qui sont handicapées ou qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et de son bilan.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Publication d'une capsule sur l'intranet du MJQ pour solliciter la participation d'employés au sein du comité permanent. Cette sollicitation a permis de recruter un nouveau membre.	Publication d'une nouvelle capsule sur l'intranet invitant les membres du personnel à joindre le comité permanent. Approche personnalisée auprès de certains employés handicapés et d'autres qui sont particulièrement sensibles à leur intégration (en continu).
Des victimes d'actes criminels ayant un handicap ont besoin de services adaptés dans les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), mais peuvent éprouver des difficultés à avoir accès à ces services.	S'assurer de fournir des services adaptés aux personnes handicapées qui sont victimes d'actes criminels.	Les personnes handicapées ayant des besoins particuliers ont accès aux services adaptés offerts par les CAVAC.	En continu	Nombre d'utilisateurs ayant utilisé les services adaptés offerts par les CAVAC.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné En 2017-2018, 583 personnes ayant une déficience ont bénéficié des services des CAVAC (soit moins de 1 % du total des bénéficiaires).	Maintien des pratiques actuelles (en continu).

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
<p>Pour les usagers de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) ayant des problèmes de santé mentale, la comparution devant le tribunal constitue un facteur de stress, entre autres en ce qui a trait aux déplacements vers les palais de justice.</p>	<p>Mettre en œuvre le protocole d'entente intervenu entre la Cour supérieure, l'IUSMQ et le MJQ.</p>	<p>Les usagers de l'IUSMQ qui doivent comparaître devant le tribunal peuvent le faire sans se déplacer au palais de justice.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre de dossiers entendus.</p>	<p>() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné</p> <p>172 dossiers fixés au rôle par le protocole d'entente.</p>	<p>Maintien des pratiques actuelles (en continu).</p>
<p>Au cours des dernières années, on a remarqué une hausse considérable du nombre de dossiers impliquant des personnes qui ont un grave trouble de santé mentale, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme et qui font l'objet de poursuites pour des délits mineurs. Cela augmente du même coup les préoccupations relatives aux traitements accordés à ces personnes dans le système de justice.</p>	<p>Collaborer à la mise sur pied des tables de concertation justice et santé mentale (ou leur équivalent) réunissant divers intervenants (santé, justice, police municipale, Sûreté du Québec, probation, magistrature, milieu communautaire) et y participer pour favoriser l'implantation, à la Cour du Québec et aux cours municipales, des programmes analogues à ceux de la cour municipale de Montréal (Programme d'accompagnement justice et santé mentale [PAJ-SM]) et de Québec (Intervention multisectorielle programmes d'accompagnement à la cour municipale [IMPAC]).</p> <p>Ces programmes offrent aux personnes qui ont notamment un grave trouble de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés à leur situation.</p>	<p>Création de tables de concertation justice et santé mentale.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre de tables de concertation justice et santé mentale créées dans les régions où elles sont inexistantes.</p>	<p>() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné</p> <p>Aucune nouvelle table de concertation créée pendant la période.</p> <p>Poursuite des discussions pour l'ensemble des régions ciblées (en continu).</p>	<p>Poursuite des discussions pour les régions ciblées (en continu).</p>
		<p>Participation aux tables de concertation justice et santé mentale implantées.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre de tables de concertation justice et santé mentale déjà implantées auxquelles le MJQ a participé.</p>	<p>() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné</p> <p>Participation du MJQ à 12 tables de concertation justice et santé mentale.</p>	<p>Maintien des pratiques actuelles (en continu).</p>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
	<p>À l'heure actuelle, des tables de concertation justice et santé mentale sont en place dans les régions suivantes : Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Laval, Abitibi-Témiscamingue, Joliette, Longueuil, Saguenay et Sherbrooke. Le projet Trajectoire de justice et santé mentale est en cours au palais de justice de Montréal.</p> <p>D'ici 2018-2019, la mise sur pied de tables est prévue à Gatineau, à Québec, dans Chaudière-Appalaches, dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et sur la Côte-Nord.</p>	Élaboration de programmes offrant aux personnes qui ont, par exemple, un problème de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaires adaptés à leur situation.		Nombre de nouveaux programmes offrant un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés à la situation des personnes aux prises avec un problème de santé mentale.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Aucun nouveau programme mis sur pied. Poursuite des travaux avec les acteurs des régions ciblées pour l'implantation d'une table de concertation, qui conduira par la suite à l'élaboration de nouveaux programmes d'accompagnement.	Maintien des pratiques actuelles (en continu).
Malgré la difficulté d'assurer la coordination des interventions portant sur l'ensemble des problèmes de la justice et de la santé mentale au Québec, les efforts se poursuivent pour tenir ces réunions plus fréquemment. Ainsi, la 8e réunion du Forum Justice et Santé mentale s'est tenue le 23 novembre 2017.	En mars 2012, le Forum Justice et Santé mentale (FJSM) a été mis en place en vue de coordonner les interventions portant sur l'ensemble des problèmes de justice et de santé mentale. Créé par le MJQ en mars 2012, ce forum regroupe notamment des représentants du ministère de la Sécurité publique (MSP), du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ).	Collaboration et concertation entre les ministères concernés (MSP, MSSS et DPCP), proposition d'interventions et élaboration d'une stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.	À confirmer	Lancement de la Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Approbation de la version finale de la Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale par les autorités gouvernementales. Reposant sur la concertation des acteurs œuvrant auprès des personnes présentant une incapacité significative sur les plans cognitif et mental, cette stratégie prévoit la mise en place d'un traitement judiciaire adapté à ces personnes par les différents partenaires du système de justice.	Rendre publique la Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
Des hommes qui ont été victimes d'abus sexuel dans leur enfance éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et économique, notamment en raison de problèmes de santé mentale.	<p>En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 39 000 \$ au projet du Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE), <i>Parcours scolaire et insertion socioprofessionnelle d'hommes victimes d'abus sexuels à l'enfance ou à l'adolescence.</i></p> <p>Ce projet de recherche vise à établir un portrait des difficultés rencontrées par ces hommes, à faire ressortir les stratégies qu'ils mettent en place pour surmonter leurs difficultés et à déterminer les facteurs de difficulté dans les parcours scolaires et ceux d'insertion professionnelle.</p>	Ce projet de recherche contribuera à reconnaître les besoins particuliers sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle des hommes abusés sexuellement dans leur enfance, et à sensibiliser les professionnels de la santé, du secteur communautaire, du réseau de la santé et du milieu universitaire ainsi que les instances gouvernementales.	31 décembre 2019	<p>Recensement des difficultés vécues.</p> <p>Recensement des besoins.</p> <p>Présentation des résultats.</p>	<p><input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p> <p>Financement octroyé au CRIPHASE.</p> <p>Protocole de recherche élaboré.</p> <p>Identification des difficultés vécues par les hommes qui ont été abusés sexuellement dans leur enfance et de leurs besoins particuliers.</p>	Poursuite des travaux.

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
<p>Le nombre de professionnels travaillant en santé mentale est insuffisant pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district judiciaire de Chicoutimi.</p>	<p>En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 25 000 \$ au projet <i>Implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice</i> de l'Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay.</p> <p>Ce projet vise l'implantation du programme dans le district judiciaire de Chicoutimi et l'embauche d'un second professionnel.</p> <p>Pour l'instant, un seul professionnel travaille en santé mentale, ce qui est insuffisant pour l'implantation d'un tel programme.</p>	<p>Embauche d'un second professionnel travaillant en santé mentale pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district judiciaire de Chicoutimi.</p>	<p>31 mars 2019</p>	<p>Élaboration d'une grille de compilation de statistiques pour évaluer l'implantation et les résultats du projet.</p>	<p>() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné</p> <p>Élaboration de la grille de compilation de statistiques en vue d'évaluer l'implantation et les résultats du projet (p. ex : nombre de références au programme, nombre d'admissions, type de problème de santé mentale, etc.)</p> <p>Embauche d'un second professionnel travaillant en santé mentale pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district judiciaire de Chicoutimi.</p>	<p>Poursuite des travaux.</p>

1.3. Actions liées à la gestion des ressources humaines

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
<p>Le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) demeure peu connu de certains gestionnaires.</p>	<p>Poursuivre les activités de promotion du PDEIPH par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires pour leur en faire connaître les objectifs, les avantages et le soutien offert et pour qu'ils y adhèrent.</p>	<p>Le programme est mieux connu des gestionnaires grâce aux actions de promotion variées. Les gestionnaires ont entendu parler des objectifs, des modalités d'admissibilité, des avantages et du soutien offert.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre d'actions de promotion du programme réalisées.</p>	<p> <input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné </p> <p>Présentation du PDEIPH à 24 nouveaux gestionnaires lors de la rencontre d'accueil.</p> <p>Transmission d'un communiqué à tous les gestionnaires du MJQ pour les informer du lancement de la période de présentation de projets d'emploi au PDEIPH pour la cohorte 2018-2019.</p> <p>Trois projets ont été présentés au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la cohorte 2017-2018. Aucun projet n'a été retenu pour financement.</p> <p>Réalisation d'un projet d'une durée d'un an ayant débuté en mai 2017 (cohorte 2016-2017).</p>	<p>Poursuite des pratiques actuelles (en continu).</p>

1.4. Actions liées au suivi du plan d'action

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
Le Ministère a l'obligation de rendre public son plan d'action.	Rendre public le Plan d'action 2017-2019 favorisant l'intégration des personnes handicapées du MJQ.	Le Plan d'action 2017-2019 favorisant l'intégration des personnes handicapées est publié dans le site Web du MJQ.	Été 2018	Présence du plan d'action dans le site Web du MJQ.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Le plan d'action sera déposé et publié sur le site Web du MJQ en 2018-2019.	Déposer le plan d'action 2017-2019 et le publier sur le site Web du MJQ.
Un suivi doit être fait pour s'assurer de la mise en place des mesures retenues.	Deux fois par année, réunir le comité permanent responsable de l'élaboration et du suivi du plan d'action pour faire le suivi de celui-ci.	Les membres du comité permanent tiennent deux rencontres par année.	Mars 2017 Mars 2018	Nombre de rencontres annuelles du comité permanent.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Deux rencontres du comité ont été tenues pour élaborer le plan d'action, coordonner les activités entourant la SQPH et dresser le bilan annuel. Suivis des mesures prévues au plan d'action effectués sur une base individuelle tout au long de l'année.	Poursuite des pratiques actuelles (en continu).

1.5. Réalisations qui n'étaient pas prévues au plan d'action 2017-2019

Au cours de l'année financière 2017-2018, des mesures additionnelles ont été mises en place par le Ministère et ses partenaires. Bien qu'elles n'aient pas été prévues au Plan d'action 2017-2019 favorisant l'intégration des personnes handicapées, ces réalisations ont contribué à faciliter l'intégration des personnes handicapées ou à enlever certains obstacles à leur intégration. Parmi ces mesures, les trois réalisations suivantes se démarquent particulièrement.

1) Des rénovations qui offrent des opportunités d'amélioration

Soucieux de saisir toutes les occasions permettant de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, le Ministère a maintenu des contacts réguliers avec les responsables des rénovations majeures qui sont en cours à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon (siège du MJQ). Ces échanges contribuent notamment à sensibiliser les responsables des rénovations quant à l'accessibilité des lieux tout au long des travaux (p. ex : installation d'une rampe temporaire). Les responsables des travaux confirment que tous les aménagements respecteront les règles du code du bâtiment en accessibilité universelle (p. ex : largeur des passages, salle de bain adaptée). Le comité entend maintenir des échanges constants pour garder cette préoccupation active quant à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

2) Des réalisations qui rayonnent

En 2016-2017, la DAVMA a octroyé un financement de 55 637 \$ au Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de la Rive-Sud pour la conception d'un guide destiné aux victimes d'agressions sexuelles ayant une déficience intellectuelle. Une formation Web accompagne également ce guide en vue de faciliter son utilisation.

Le guide a été lancé le 30 novembre 2017. Depuis le lancement, plus de 4 000 exemplaires ont été distribués dans tous les CALACS ou remis aux intervenants qui travaillent auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle.

3) Des projets pilotes qui se multiplient

Tout comme pour les usagers de l'IUSMQ, ceux de la Cité de la santé de Laval qui ont des problèmes de santé mentale peuvent désormais comparaître devant le tribunal par visioconférence. En leur évitant de se rendre au palais de justice, ce projet pilote, mis en œuvre depuis le 30 octobre 2017, contribue à diminuer leur stress.

Les premières rencontres pour évaluer ce projet devraient se dérouler au cours de l'automne 2018.

2. Mise à jour annuelle du Plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées 2017-2019

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
<p>L'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice est du ressort du Ministère, et ce, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment la SQI.</p> <p>La majorité de ces lieux sont actuellement accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>Dresser l'état de situation de l'accessibilité, aux personnes handicapées de tous les palais de justice et points de service de justice et proposer des améliorations pour ces lieux.</p> <p>Recenser les demandes et les plaintes formulées concernant l'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice.</p>	<p>Réalisation de l'état de situation.</p> <p>Détermination de mesures améliorant l'accessibilité des lieux.</p> <p>Recensement des demandes et des plaintes portant sur l'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice.</p>	<p>31 mars 2019</p> <p>31 mars 2019</p> <p>En continu</p>	<p>Réalisation de l'état de situation.</p> <p>Avoir établi des mesures permettant l'amélioration de l'accessibilité des lieux.</p> <p>Nombre de demandes reçues et traitées.</p>
<p>Certains locaux utilisés par la cour itinérante peuvent ne pas être accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>Le MJQ a la volonté de rendre les locaux utilisés par la cour itinérante accessibles aux personnes handicapées. Cet aspect sera donc pris en compte dans toutes les négociations avec les propriétaires pour la location des locaux.</p>	<p>Une clause abordant la question de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite sera intégrée dans les ententes à venir avec les communautés nordiques.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre de nouvelles ententes incluant cette clause.</p>
<p>L'article 61.3 de la <i>Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale</i> établit que tous les ministères et organismes tiennent compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes handicapées.</p>	<p>Inclure une clause dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> pour tenir compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes handicapées.</p>	<p>Une nouvelle clause sera incluse dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i>.</p>	<p>Lors de la mise à jour annuelle</p>	<p>Nouvelle clause incluse dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> pour tenir compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes handicapées.</p>
<p>Les postes de travail peuvent ne pas être adaptés aux employés handicapés.</p>	<p>Adaptation de postes de travail selon les besoins des employés handicapés du MJQ.</p>	<p>Tous les employés handicapés ont un poste de travail adapté à leurs besoins.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre de demandes transmises à la coordonnatrice ou au coordonnateur en santé et sécurité au travail du MJQ.</p> <p>Nombre de postes de travail adaptés.</p>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
Les documents destinés au public ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées.	<p>Faire un suivi auprès du Bureau des plaintes et du CCC au sujet des plaintes de personnes handicapées liées à l'accessibilité des documents et des services offerts à la population.</p> <p>Fournir une version adaptée d'un document lorsqu'une personne handicapée en fait la demande.</p>	<p>Le comité connaît le nombre de plaintes reçues et traitées ainsi que les mesures d'accommodement prises.</p> <p>Production de documents adaptés selon les besoins exprimés par les personnes handicapées.</p>	31 mars de chaque année	<p>Nombre de plaintes et de mesures d'accommodement.</p> <p>Nombre de documents adaptés produits.</p>
L'accessibilité du site Web du MJQ aux personnes handicapées est limitée.	Poursuivre les travaux d'amélioration, plus précisément pour la conformité des exigences contenues aux standards SGQRI-008-02 et SGQRI-008-03.	L'information diffusée dans le site Web du MJQ est accessible aux personnes handicapées.	Été 2018	Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Web des ministères et des organismes.
Les adolescents ayant une déficience intellectuelle sont vulnérables aux abus et aux agressions sexuelles parce qu'ils sont peu informés à ce sujet.	<p>En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 93 277 \$ au projet <i>FOCUS</i> de l'UIMA. Ce projet vise expressément les personnes ayant une déficience intellectuelle. Il vise à créer des ateliers pour augmenter les connaissances de ces personnes au sujet de la sexualité et des relations amoureuses, des relations saines et égalitaires et de la prévention des abus et des violences sexuelles.</p> <p>Les ateliers seront offerts à 300 jeunes de 12 ans et plus qui ont une déficience intellectuelle légère ou modérée. Ils seront tenus dans les organismes communautaires, les centres de réadaptation, les écoles secondaires et les écoles spécialisées des différents arrondissements de l'île de Montréal.</p>	Augmenter les connaissances des adolescents qui ont une déficience intellectuelle au sujet des abus et des agressions sexuelles pour qu'ils y soient moins vulnérables.	31 mars 2019	<p>Nombre de personnes rencontrées.</p> <p>Nombre de rencontres.</p> <p>Évaluation des ateliers par les participants.</p> <p>Nombre de milieux où les ateliers seront donnés.</p>
Manque de sensibilisation du personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	À l'occasion de la SQPH, sensibiliser et informer le personnel du MJQ sur les obstacles que rencontrent les personnes handicapées, notamment au moyen de l'intranet ministériel.	Des capsules d'information sont publiées dans la section <i>Actualités</i> de l'intranet ministériel.	En juin de chaque année	Présence de capsules d'information dans l'intranet ministériel.

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
Les personnes handicapées n'étaient pas systématiquement consultées pour l'élaboration du plan d'action du Ministère favorisant leur intégration.	Consulter les personnes handicapées pour la réalisation du plan d'action favorisant leur intégration.	Intégrer des personnes handicapées ou des personnes qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et de son bilan.	31 mars 2019	Présence de personnes handicapées ou de personnes qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et de son bilan.
Des victimes d'actes criminels qui ont un handicap ont besoin de services adaptés dans les CAVAC, mais ils peuvent éprouver des difficultés à y avoir accès.	S'assurer de fournir des services adaptés aux personnes handicapées qui sont victimes d'actes criminels.	Les personnes handicapées ayant des besoins particuliers ont accès aux services offerts par les CAVAC.	En continu	Nombre d'utilisateurs ayant utilisé les services offerts par les CAVAC.
Pour les usagers de l'IUSMQ qui ont des problèmes de santé mentale, la comparution devant le tribunal constitue un facteur de stress, entre autres en ce qui a trait aux déplacements vers les palais de justice.	Mettre en œuvre le protocole d'entente intervenu entre la Cour supérieure, l'IUSMQ et le MJQ.	Les usagers de l'IUSMQ qui doivent comparaître devant le tribunal peuvent le faire sans se déplacer au palais de justice.	En continu	Nombre de dossiers entendus.
Le nombre de dossiers impliquant des personnes qui ont un grave trouble de santé mentale, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme pour des poursuites pour délits mineurs a considérablement augmenté au cours des dernières années. Cela augmente, du même coup, les préoccupations relatives aux traitements accordés à ces personnes dans le système de justice.	<p>Collaborer à la mise sur pied des tables de concertation justice et santé mentale (ou l'équivalent) réunissant divers intervenants (santé, justice, police municipale, Sûreté du Québec, probation, magistrature, milieu communautaire) et y participer pour favoriser l'implantation, à la Cour du Québec et aux cours municipales, de programmes analogues à ceux de la cour municipale de Montréal (PAJ-SM) et de Québec (IMPAC).</p> <p>Ces programmes offrent aux personnes qui ont notamment un grave trouble de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés à leur situation.</p>	<p>Création de tables de concertation justice et santé mentale.</p> <p>Participation aux tables de concertation justice et santé mentale implantées.</p> <p>Élaboration de programmes offrant aux personnes qui ont, par exemple, un problème de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaires adaptés à leur situation.</p>	En continu	<p>Nombre de tables de concertation justice et santé mentale créées dans les régions où elles sont inexistantes.</p> <p>Nombre de tables de concertation justice et santé mentale déjà implantées auxquelles le MJQ a participé.</p>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
	<p>À l'heure actuelle, des tables de concertation justice et santé mentale sont en place dans les régions suivantes : Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Laval, Abitibi-Témiscamingue, Joliette, Longueuil, Saguenay et Sherbrooke. Le projet Trajectoire de justice et santé mentale est en cours au palais de justice de Montréal. D'ici 2018-2019, la mise sur pied de tables est prévue à Gatineau, à Québec, dans Chaudière-Appalaches, dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et sur la Côte-Nord.</p>			<p>Nombre de nouveaux programmes offrant un accompagnement judiciaire adapté à la situation des personnes qui ont, par exemple, un problème de santé mentale.</p>
<p>Malgré la difficulté d'assurer la coordination des interventions portant sur l'ensemble des problèmes de justice et de santé mentale au Québec, les efforts se poursuivent pour tenir ces réunions de façon plus fréquente. Ainsi, la 8^e réunion du Forum Justice et Santé mentale s'est tenue le 23 novembre 2017.</p>	<p>En mars 2012, le Forum Justice et Santé mentale (FJSM) a été mis en place pour coordonner les interventions portant sur l'ensemble des problèmes de justice et de santé mentale. Créé par le MJQ en mars 2012, ce forum regroupe notamment des représentants du MSP, du MSSS, du DPCP ainsi que de l'OPHQ.</p>	<p>Collaboration et concertation entre les ministères concernés (MSP, MSSS et DPCP), proposition d'interventions et élaboration d'une stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.</p>	<p>À confirmer</p>	<p>Inauguration de la Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.</p>
<p>Des hommes qui ont été victimes d'abus sexuel dans leur enfance éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et économique, notamment en raison de problèmes de santé mentale.</p>	<p>En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 39 000 \$ au projet du CRIPHASE, <i>Parcours scolaire et insertion socioprofessionnelle d'hommes victimes d'abus sexuels à l'enfance ou à l'adolescence</i>.</p> <p>Ce projet de recherche vise à établir un portrait des difficultés rencontrées par ces hommes, à faire ressortir les stratégies qu'ils mettent en place pour surmonter leurs difficultés et à déterminer les facteurs de difficulté dans les parcours scolaires et ceux d'insertion professionnelle.</p>	<p>Ce projet de recherche contribuera à reconnaître les besoins particuliers, sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle, des hommes qui ont été abusés sexuellement dans leur enfance, et à y sensibiliser les professionnels de la santé, du secteur communautaire, du réseau de la santé et du milieu universitaire ainsi que les instances gouvernementales.</p>	<p>31 décembre 2019</p>	<p>Recensement des difficultés vécues.</p> <p>Recensement des besoins.</p> <p>Présentation des résultats.</p>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
<p>Dans le district judiciaire de Chicoutimi, le nombre de professionnels travaillant en santé mentale est insuffisant pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice.</p>	<p>En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 25 000 \$ au projet <i>Implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice</i> de l'Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay.</p> <p>Ce projet vise l'implantation du Programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district judiciaire de Chicoutimi et l'embauche d'un second professionnel. Pour l'instant, un seul professionnel travaille en santé mentale, ce qui est insuffisant pour l'implantation d'un tel programme.</p>	<p>Embauche d'un second professionnel travaillant en santé mentale pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district judiciaire de Chicoutimi.</p>	<p>31 mars 2019</p>	<p>Élaboration d'une grille de compilation de statistiques pour évaluer l'implantation et les résultats du projet. (Plusieurs indicateurs sont pertinents pour le suivi du programme : nombre de références au programme, nombre d'admissions, source de référence, type de problème de santé mentale, type de délit, présence de troubles concomitants.)</p>
<p>Gestion des ressources humaines</p>				
<p>Le PDEIPH demeure peu connu de certains gestionnaires.</p>	<p>Poursuivre les activités de promotion du PDEIPH par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires, pour leur en faire connaître les objectifs, les avantages et le soutien offert et pour qu'ils y adhèrent.</p>	<p>Le programme est mieux connu des gestionnaires grâce aux actions de promotion variées. Les gestionnaires ont entendu parler des objectifs, des modalités d'admissibilité, des avantages et du soutien offert.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre d'actions de promotion réalisées.</p>

ANNEXE : Suivi des engagements du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À Part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*

ENGAGEMENT	RESPONSABLE	COLLABORATEUR	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018
<p>11. Élaborer et coordonner la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale visant l'adaptation du système de justice québécois et l'accompagnement des personnes présentant un grave trouble de santé mentale ou d'autres réalités particulières (déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme).</p> <p>Dans une perspective de continuum, les dimensions qui devront être abordées dans la stratégie sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intervention policière; • le traitement judiciaire; • les services correctionnels et la réinsertion sociale; • la formation, le développement des connaissances et des meilleures pratiques. 	MJQ	DPCP, MSP, MSSS, OPHQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Approbation de la version définitive de la Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale par les autorités gouvernementales.</p> <p>Poursuite du cheminement du dossier pour rendre publique la Stratégie en 2018-2019.</p>
<p>Étape 1 Élaborer et adopter la stratégie gouvernementale.</p>			2014-2015	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Finalisation et adoption de la Stratégie.
<p>Étape 2 Mettre en œuvre la stratégie gouvernementale.</p>			2015-2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Bien que la Stratégie ne soit pas encore rendue publique, la mise en œuvre de plusieurs mesures qui y sont prévues est déjà en cours.

